



## Étude bilan évaluation perspectives contrat de rivières « PAYS DE GEX – LEMAN »

### **Première réunion des Commissions de travail – 23 avril 2012**

*Présents / Excusés : voir fiche d'émargement annexée page 14*

#### **Introduction**

Guy MAURIN introduit la séance et rappelle les objectifs du travail en Commission, dans le cadre de l'étude bilan / évaluation / perspectives du contrat de rivières Pays de Gex Léman.

Pour cette première réunion consacrée à l'auto-évaluation du contrat de rivières par les acteurs, le choix a été fait d'une réunion collégiale, avec par la suite un travail en sous-groupes.

Jean-Luc CAMPAGNE présente l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation de la démarche évaluative
- Présentation du contenu du contrat de rivières (enjeux, objectifs, moyens, résultats)
- Réflexion par sous-groupes en fonction des volets du contrat de rivières : volet A, volet B, volets C & D
- Suites à donner et prochaines réunions

En réponse à une question concernant le lien entre les entretiens réalisés précédemment dans le cadre du module 3 et la présente réunion, il est indiqué que la finalité du travail de ce jour est de porter un regard collectif sur le contrat de rivières afin d'en dégager des perspectives pour construire les suites qui lui seront données.

#### **Présentation de la démarche évaluative**

Les principes de la démarche évaluative et les critères de l'évaluation (*voir fiche distribuée en séance*) sont présentés par Claudine LECURET, le contrat de rivières faisant l'objet d'une évaluation externe par les cabinets prestataires, complétée par une auto-évaluation par les acteurs.

Rappel de la procédure bilan :

- Module 1 : état des lieux initial et final, évolution (réalisé en interne)
- Module 2 : bilan technique et financier du contrat (réalisé en interne)
- Module 3 : fonctionnement de la procédure (réalisé en externe)
- **Module 4 : synthèse et évaluation** (réalisé en externe)
- Module 5 : perspectives (réalisé en externe)

### **Présentation du contenu du contrat de rivières**

Une synthèse du contenu du contrat de rivières (voir tableaux enjeux, objectifs, moyens, résultats par volet du contrat) est proposée par Claudine LECURET. Ces informations doivent permettre à chacun d'enrichir et d'étayer son jugement sur le contrat.

### **Restitution du travail en sous-groupes pour l'auto-évaluation des quatre volets du contrat**

Une répartition en trois sous-groupes est proposée, chacun des sous-groupes abordant l'ensemble des thématiques du contrat.

Groupe 1 : Kientzler (élu), Léger (élu), Lanza (élue), Tranchant (Gessien), Pauvert (réserve naturelle), Salins (Agence de l'Eau), Matty (Pêcheur).

Groupe 2 : Pelletier (élu), Delavenne (élu et SIVOM d l'Est Gessien), Mabillard (Elu), Baillat (Gessienne), Pidoux (Etat de Genève), Lautredou (Agence de l'Eau).

Groupe 3 : Maurin (Vice président CCPG et élu), Massonet (élu), Bocquet (élu), Rogers (Gessien), Raphoz (Pêcheur), Eydaleine (CCPG), Perrot-Audet (DDT), Kleiner (CERN).

Les éléments issus des échanges en sous-groupes ont été reclassés selon les critères de l'évaluation, faisant apparaître également les enjeux identifiés par les acteurs pour la suite (*voir tableaux de synthèse ci-après*).

### **Suite à donner**

Les dates des prochaines réunions pour le travail en commission sont rappelées. Sur les trois dates proposées, seules deux sont finalement retenues pour favoriser la mobilisation et le suivi par les acteurs :

<b>19 juin et 2 juillet prochains</b>
---------------------------------------

L'objectif des réunions à venir sera de préciser les enjeux, les objectifs et les pistes d'actions pour la suite, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement et d'organisation.

## Autoévaluation collective du contrat de rivière Pays de Gex Léman par les acteurs

### Améliorer la qualité des eaux – volet A

Critères évaluatifs	Jugement des acteurs
<b>Pertinence</b> Objectifs / enjeux	Difficulté pour juger de la pertinence pour les acteurs qui n'étaient pas là en 2004, mais a priori les objectifs du volet A semblaient bien répondre aux enjeux identifiés.
<b>Cohérence</b> Moyens / objectifs	Bonne cohérence des moyens affichés en particulier concernant la grosse opération d'assainissement (transfert de 50% des eaux usées gessiennes vers la nouvelle STEP de Bois de Bay) De gros moyens affectés à ce volet qui représente à lui seul presque 90 % de l'enveloppe du contrat
<b>Efficacité</b> Résultats / objectifs	Un objectif considéré comme atteint pour tout ce qui concerne l'assainissement domestique (A2 et en partie A1). Un important programme de travaux, fait et bien fait. Un point très positif : la suppression des deux STEP polluantes Allondon et Journans a été réalisée, c'était le « gros morceau ». Le DIM constate une nette amélioration de la qualité des eaux de l'Allondon. Le CERN constate de son côté une amélioration de la qualité du Lion. Beaucoup a été fait aussi sur la mise en conformité des réseaux dans les communes qui de ce point de vue n'étaient pas toutes au même niveau. Il ressort globalement une forte avancée de l'assainissement durant cette période. La plus-value du contrat de rivières n'est cependant pas toujours évidente à dégager pour les élus qui ne font pas la différence entre les travaux d'assainissement relevant du contrat et ceux réalisés hors contrat. La prise en compte des eaux pluviales de l'aéroport International de Genève est très tardive. Les 3 groupes ont souligné la non atteinte des objectifs concernant le volet agricole (A3) et se questionnent sur comment faire pour une suite. Il est jugé important que la Chambre d'Agriculture soit présente aux prochaines réunions de travail et de réflexion collective.
<b>Efficienc</b> Résultats / moyens	Le contrat de rivières a permis le financement d'une grosse partie de l'assainissement. Des moyens importants ont été mis en œuvre pour des opérations importantes. Les désengagements (ex. CG01 sur certaines actions) ont été compensés.

Critères évaluatifs	Jugement des acteurs
<b>Impact – Durabilité</b> Résultats / enjeux	L'important travail mené par la CCPG en matière d'assainissement est souligné comme un point très positif. Les systèmes d'assainissement sont à présent en conformité avec la Directive Européenne. Des liens ont été créés entre acteurs CCPG/DIM (État GE), et CCPG/CERN
<b>Autres remarques</b>	Les changements d'équipes municipales en cours de contrat peuvent avoir, selon les actions, un effet de frein (méconnaissance du contrat pour les nouveaux) ou au contraire créer un élan, une opportunité que certains saisissent. Quelle incidence sur les actions portées par la CCPG dont les élus sont restés les mêmes (G. Maurin, E. Blanc) ?
<b>Enjeux pour une suite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les eaux pluviales (plusieurs aspects abordés sont d'ordre quantitatif), la gestion du temps de pluie pour les réseaux unitaires, impact des EP et des déversoirs d'orage</li> <li>▪ La pression polluante d'origine agricole : des exploitations se sont mises aux normes (obligation nationale), mais il y a encore à faire (des rejets constatés). Explorer la piste du BIO. Travailler aussi sur les centres équestres (gardienage de chevaux). Voir si cet enjeu reste d'actualité au vu des résultats attendus de l'étude qualité des eaux. La question de comment faire pour avancer avec la profession agricole est posée.</li> <li>▪ La pollution domestique : maintenant que les gros travaux sont réalisés, il faut poursuivre l'amélioration de l'existant et la surveillance sans relâche (vérifications de branchement). Des apports persistent au vu des mesures de qualité menées par le CERN sur la Varfeuille et le Nant.</li> <li>▪ S'intéresser à la pression polluante en amont de la ressource en eau (alpages, réseau routier en amont du territoire)</li> <li>▪ La gestion des boues des STEP françaises d'une part et des bassins de décantation des eaux pluviales de la 2x2 voies, posent question</li> <li>▪ La quantité d'eau dans les rivières pose problème (volet D). Travailler par exemple sur les pompes illégaux</li> <li>▪ La question des anciennes décharges municipales est toujours d'actualité</li> <li>▪ Les golfs sont mentionnés aussi pour les problématiques qualité des eaux (intrants) et étiages</li> <li>▪ La question de l'accessibilité à l'information pour les citoyens (qualité des eaux, rejets des STEP). S'intéresser aussi au Rhône, milieu récepteur de la majorité des rejets à présent.</li> <li>▪ Rester vigilant, surveiller les cours d'eau et les rejets (existants ou à venir) pouvant avoir un impact</li> </ul>

## Maîtrise, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques – volet B

Critères évaluatifs	Sous volet B1 – Protéger les biens et les personnes	Sous volet B2 – Réhabiliter le potentiel naturel des milieux aquatiques	Sous volet B3 – Gérer et valoriser les milieux aquatiques
<b>Pertinence</b> Objectifs / enjeux	<p>Globalement, les objectifs du contrat de rivières sur ce volet sont jugés en phase avec les enjeux identifiés. Le contrat de rivières s’est appuyé sur un diagnostic global de la situation (à la bonne échelle) et donne un cadre cohérent pour l’action. Il a intégré par ailleurs le besoin d’améliorer la connaissance autour de certaines problématiques (eaux pluviales, décharges, zones humides).</p> <p>Cependant, pour quelques-uns, le contrat de rivières a laissé de côté certains secteurs. C’est le cas en particulier pour le bassin versant de l’Annaz, plus rural, et non frontalier : le cours d’eau présenterait de fortes irrégularités de débit et des zones à risque.</p>		
	<b>Cohérence</b> Moyens / objectifs	<p>Pour les acteurs, dans le contexte démographique du Pays de Gex, la protection des biens et des personnes est devenue une priorité, d’où certaines opérations d’envergure (bassins de rétention).</p> <p>De plus, il est souligné que le contrat de rivières a donné un cadre adapté pour l’intégration d’enjeux spécifiques : ainsi en est-il du Schéma directeur des eaux pluviales qui a répondu au besoin de vision globale en donnant un cadre aux collectivités.</p>	<p>Pour les acteurs, le contrat de rivières constitue un programme cohérent d’actions. Ainsi, les enjeux liés aux milieux aquatiques sont à mettre en lien avec les autres volets du contrat, car la qualité des milieux est dépendante de l’amélioration de la qualité de l’eau, de la gestion quantitative et de l’aménagement global du cours d’eau.</p> <p>Il est souligné aussi que la vocation première du contrat de rivières était de répondre à des problématiques fortes en matière d’assainissement, avant de traiter la question des milieux aquatiques, d’où l’écart constaté dans les moyens financiers prévus sur les différents volets.</p>
<p>Sur ces deux sous volets d’actions, il est rappelé que la mise en œuvre d’études complémentaires avait pour objectif de mieux cerner les enjeux, préalablement à la mise en œuvre d’actions (décharges, zones humides).</p>			
<p>Plusieurs citent l’inventaire des zones humides qui a permis leur intégration dans les documents d’urbanisme.</p> <p>Néanmoins, il apparaît aussi que cela est insuffisant pour enrayer la dégradation et la disparition de ces milieux.</p>			<p>Un inventaire des sites de décharges permettrait de mieux appréhender cette problématique à l’échelle du territoire (prégnante en particulier sur les bassins versants de l’Annaz et de la Divonne).</p>
<b>Efficacité</b> Résultats / objectifs	<p>La réalisation des bassins de rétention est vue comme une réussite du contrat de rivières ; l’action a même abouti à une capacité de rétention supérieure à ce qui était envisagé</p>	<p>Les acteurs constatent la poursuite de la dégradation de la situation concernant les milieux humides, malgré leur intégration dans les documents d’urbanisme (pas de</p>	<p>La question des décharges reste à solutionner (à traiter en fonction d’un diagnostic site par site). Se pose également une question de compétence à ce niveau : qui fait quoi ?</p>

Critères évaluatifs	Sous volet B1 – Protéger les biens et les personnes	Sous volet B2 – Réhabiliter le potentiel naturel des milieux aquatiques	Sous volet B3 – Gérer et valoriser les milieux aquatiques
	<p>initialement pour tenir compte d'éléments non intégrés dans les études préalables.</p> <p>Il est souligné que les actions menées jusqu'à présent pour la mise en séparatif des réseaux ont été très efficaces mais ont générées une nouvelle problématique liée à un manque de régulation lors de fortes pluies. Si le schéma directeur des eaux pluviales donne un cadre, il reste à mettre en œuvre les actions.</p> <p>Enfin, certains soulignent que des ouvrages sous dimensionnés sont encore sujets à des débordements lors d'épisodes pluvieux importants ; ils restent à aménager.</p>	<p>contraintes suffisamment fortes). Il est urgent de passer à une étape de protection et de gestion.</p> <p>L'harmonisation de la gestion piscicole entre la France et la Suisse n'a pas vraiment avancée en raison de la diversité des modes de gestion de part et d'autres de la frontière (chaque rivière ayant ses règles en Suisse) et de la diversité des interlocuteurs côté français.</p> <p>Sur l'Annaz, les problématiques de gestion de berges restent importantes et non résolues ; la situation y est jugée pire que ce qu'elle était en début de contrat.</p>	
<b>Efficience</b> Résultats / moyens		<p>Pour l'harmonisation des règles de gestion piscicoles, il apparaît plus judicieux d'engager des réflexions à l'échelle de chacun des bassins versants frontaliers (et avec chaque AAPPMA) plutôt que de vouloir mener la réflexion sur l'ensemble du périmètre du contrat.</p> <p>Le portage des actions de gestion des berges par les communes a pu constituer un frein à leur mise en œuvre (ex du bassin de l'Annaz).</p>	
	<p>Pour la régulation des crues sur le Lion, le choix d'une gestion en amont par un travail de renaturation a été fait.</p>		
		<p>Un écart parfois important entre le taux de réalisation des actions et le taux de réalisation en montant financier est souligné. Il peut être dû à l'évolution de certaines actions, à l'évolution des techniques mises en œuvre et à l'évolution des coûts au cours de la durée du contrat.</p>	

Critères évaluatifs	Sous volet B1 – Protéger les biens et les personnes	Sous volet B2 – Réhabiliter le potentiel naturel des milieux aquatiques	Sous volet B3 – Gérer et valoriser les milieux aquatiques
<b>Impact – Durabilité</b> Résultats / enjeux	Les bassins de rétention ont prouvé leur utilité lors de plusieurs épisodes pluvieux importants.	Sur la question de la renaturation des berges, les actions réalisées sont jugées très positivement, avec de nombreuses actions côté suisse (passes à poisson, renaturation). Néanmoins sur cette thématique, il reste encore beaucoup à réaliser selon les acteurs. Les passes à poisson sont jugées parfois inefficaces pour des questions de débit (lien avec la gestion de la ressource en eau).	Les actions de valorisation des milieux aquatiques (sentiers en bord de cours d'eau par exemple) induisent une sensibilisation indirecte de la population.
	La prise en compte des aspects paysagers et des milieux aquatiques ont permis une très bonne intégration des bassins de rétention (bassins sur le Marquet et l'Ouye en particulier). L'Agence de l'eau souligne la volonté des élus locaux à ce niveau et la qualité de la concertation avec l'Agence : des actions prévues dans le volet B1 sont ainsi passées dans le volet B2 et ont pu bénéficier des financements de l'AERMC.		
	Certains indiquent qu'après les études menées pour mieux cerner certaines problématiques (eaux pluviales, zones humides, décharges), il est temps aujourd'hui de passer à l'étape suivante de mise en œuvre d'actions.		
<b>Autres remarques</b>	Un lien est à faire entre les problématiques d'inondation et de gestion des berges existant sur certains bassins versants et les évolutions constatées ces dernières années sur le territoire. Ces évolutions ont pu avoir une incidence sur les débits et renforcer certains problèmes : imperméabilisation sur le bassin versant de la Varfeuille, impact de la 4 voies sur l'Annaz, dégradation / disparition des milieux humides).		
	Il existe un bassin de rétention sur l'un des sites du CERN (P7) dont l'utilité interroge suite à la réalisation de bassins de rétention dans le cadre du contrat. La question d'un autre usage possible de ce bassin (rétention de pollution) est posée : la réflexion nécessite une concertation avec la CCPG et le SIVOM de l'Est Gessien.  Suite à la mise en place du schéma directeur des eaux pluviales, le portage de certaines actions questionne, d'où la réflexion en cours sur l'élargissement des compétences de la CCPG.	Les élus ont parfois du mal à repérer si certaines actions sont des actions du contrat de rivières. Il est rappelé le besoin de décroiser les approches pour mieux prendre en compte la problématique des milieux naturels ; la mise en place d'un SAGE aiderait à aller dans ce sens.	

Critères évaluatifs	Sous volet B1 – Protéger les biens et les personnes	Sous volet B2 – Réhabiliter le potentiel naturel des milieux aquatiques	Sous volet B3 – Gérer et valoriser les milieux aquatiques
<b>Enjeux pour une suite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en compte la problématique de la protection des biens et des personnes sur le bassin versant de l'Annaz, ainsi que sur la Varfeuille.</li> <li>▪ Poursuivre l'aménagement de certains ouvrages (ponts, buses) sous dimensionnés</li> <li>▪ Intégrer la fonction régulatrice des milieux humides.</li> <li>▪ Intégrer la question de la gestion des eaux pluviales : régulation lors d'épisodes pluvieux importants (enjeu en lien avec la question de l'élargissement des compétences de la CCPG).</li> <li>▪ Améliorer les contrôles lors de vente de biens immobiliers ou lors de projets de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Après un travail important sur l'assainissement dans le cadre du premier contrat de rivières, orienter les suites sur la réhabilitation / protection / gestion des milieux aquatiques.</li> <li>▪ Poursuivre et renforcer le travail de réhabilitation / renaturation des berges de cours d'eau.</li> <li>▪ Améliorer la franchissabilité de certains seuils.</li> <li>▪ Poursuivre les réflexions pour tenter d'harmoniser la gestion piscicole entre la France et la Suisse (mobilisation des acteurs locaux nécessaire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en compte la problématique des décharges sur le bassin versant de l'Annaz (à Challex, Pougny,...) et sur celui de la Divonne.</li> <li>▪ Protéger et gérer les zones humides et intégrer leurs fonctions régulatrices sur le plan hydrologique.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer la question de la gestion de la ressource (prélèvements) comme un élément essentiel de la gestion des milieux naturels (exemple de l'impact des prélèvements de golfs sur des ruisseaux à Ecrevisses à patte blanches)</li> </ul>	



## Coordination, communication et suivi et actions ripisylve – volet C

En vert, les éléments pouvant servir de base à des propositions pour la suite.

Critères évaluatifs	C1. Coordonner et assurer l'entretien et la gestion des milieux aquatiques	C2. Informer et sensibiliser les acteurs du territoire	C3. Évaluer les actions du contrat de rivières
<b>Pertinence</b> Objectifs / enjeux	La pertinence des objectifs du volet C (coordination, communication et suivi des actions ripisylve) au regard des enjeux est confirmée par les acteurs.		
<b>Cohérence</b> Moyens / objectifs	<p>L'action C1 est jugée cohérente avec l'objectif du volet C. Il est cependant signalé qu'il n'est pas suffisant de restaurer une fois la ripisylve à un endroit donné : <b>il est important qu'il y ait une continuité d'entretien</b>. Par exemple, est-il prioritaire d'entretenir de nouvelles zones, ou faut-il plutôt refaire les 17km déjà faits ?</p> <p>Il faut également veiller à ne pas entretenir à l'excès, au risque de créer des « zones mortes ».</p> <p>Enfin, il a été décidé dans le contrat de rivières de ne pas intégrer des <b>actions de gestion des lits</b>, cela a peut-être manqué.</p> <p>Il est à noter que la gestion de la ripisylve revient au riverain, propriétaire jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.</p>	<p>Les avis sont divergents concernant la cohérence des moyens au regard des objectifs.</p> <p>Si l'importance de sensibiliser les enfants est reconnue, il est regretté par certains le manque de sensibilisation des habitants adultes, et le choix d'abandonner la sensibilisation des adolescents.</p> <p>Bien que des modes de communication aient été mis en place (articles dans territoire, site internet, journées environnement...<b>un manque d'information du grand public se fait sentir</b>).</p> <p>D'autres personnes estiment qu'il n'est pas nécessaire de mettre plus de moyens sur la sensibilisation des habitants adultes car « on ne peut pas forcer les gens s'ils ne sont pas intéressés ».</p> <p>Les formations destinées aux élus sont cohérentes avec les objectifs et sont utiles.</p> <p>Les acteurs jugent pertinent le choix de ne pas avoir mis en œuvre certaines actions (notamment le film et l'étude maison de l'eau) : elles n'étaient pas prioritaires ni vraiment utiles.</p>	<p>Les études sont en cours, il est donc difficile d'évaluer ces actions.</p> <p>Elles sont en tous cas jugées cohérentes avec les objectifs. Une précaution serait à prendre concernant les résultats car les mesures ont été faites en 2011, année particulièrement sèche. Il est également compliqué de différencier les poissons « sauvages » de ceux mis par les pêcheurs.</p>
<b>Efficacité</b> Résultats / objectifs	<p>En termes d'entretien de la ripisylve, l'efficacité n'a pas été bonne. Les objectifs sont loin d'être remplis, à la fois sur l'entretien, et sur le poste de technicien de rivières qui n'a pas été remplacé après son départ.</p> <p>Au vu des difficultés administratives (DIG, dossier loi sur l'eau...) et du temps nécessaire pour recueillir l'accord des riverains la gestion de la ripisylve a été pénalisée par</p>	<p>Les actions destinées aux enfants ont été efficaces.</p> <p>Le fait de mener les mêmes actions, avec les mêmes outils pédagogiques, sur tout le territoire France et Suisse, est vraiment intéressant et pertinent.</p> <p>Les actions de sensibilisation envers les habitants adultes sont jugées par beaucoup comme</p>	

Critères évaluatifs	C1. Coordonner et assurer l'entretien et la gestion des milieux aquatiques	C2. Informer et sensibiliser les acteurs du territoire	C3. Évaluer les actions du contrat de rivières
	l'absence d'un technicien.	insuffisantes. Des actions envers les cavaliers seraient à entreprendre. Les formations envers les élus ont eu lieu.	
<b>Efficiace</b> Résultats / moyens	<p>Les moyens mobilisables (en grande partie le technicien de rivières) l'ont été de manière très insuffisante selon l'avis général. Le technicien de rivière, au moment où il était là, et le chargé de mission, ont bien fait leur travail. Il a clairement manqué de moyens humains après le départ du technicien de rivière, et le poste de chargé de mission à 60%, bien qu'il ait fourni un gros travail, n'a pas été tout à fait suffisant. La présence du technicien en plus du chargé de mission aurait permis une équipe plus opérationnelle et accessible. <b>Il serait nécessaire d'avoir plusieurs chargés de mission sur les différentes thématiques du contrat de rivières et un technicien de rivière.</b></p> <p><b>La population aurait pu être plus mobilisée</b> (les propriétaires, les personnes concernées), même si c'est difficile de motiver ceux qui n'ont pas envie.</p> <p>Certains riverains et pêcheurs auraient envie de nettoyer, mais ils reçoivent des informations contradictoires et ne savent plus ce qu'ils ont le droit de faire et de ne pas faire. Sur ce point, une réponse est donnée par un participant : il est autorisé (et même encouragé) le fait de nettoyer, mais impossible de modifier le lit. Les aménagements sont également interdits (barrage, bétonnage).</p> <p>Les participants (notamment les élus) partagent pour la plupart les questions « qu'entend-on vraiment par entretien de la rivière ? Qui suit l'état de la ripisylve ? Et qui est responsable de l'entretien, des travaux ? ». Cette confusion sur ce qui peut / doit être fait et la manière de le faire n'auraient pas lieu d'être si un technicien de rivières était présent : son travail était justement de répondre à ces questions, et également d'établir un plan de gestion pour qu'il y ait une cohérence dans les actions</p>	<p>Le choix d'utiliser une partie des budgets prévus pour le film et l'étude maison de l'eau pour les sensibilisations scolaires est jugé pertinent. L'avis est plus mitigé sur les actions envers les adolescents : même si ces dernières sont difficiles à mettre en place à cause d'un programme très serré en collège et lycée, pour certains il serait important de sensibiliser quand même ce public.</p> <p>Concernant les adultes, le choix a été fait de ne pas disperser les moyens, et des actions ont été menées auprès de publics ciblés (ex : services espaces verts des communes). Il a semblé plus efficace de cibler ces publics plutôt que de continuer les lettres du CR que peu de gens lisaient.</p>	

Critères évaluatifs	C1. Coordonner et assurer l'entretien et la gestion des milieux aquatiques	C2. Informer et sensibiliser les acteurs du territoire	C3. Évaluer les actions du contrat de rivières
	<p>menées. Sa fonction de conseil et de suivi était nécessaire. Les contrats de prestation qui ont suivi son départ ne pouvaient pas répondre à ce besoin. Une autre manière de palier ce flou dans les actions à mener aurait été de faire des fiches de bonne conduite explicitant la manière de procéder pour entretenir la ripisylve.</p> <p>Il est noté également un décalage dans le temps entre les volontés politiques et les possibilités de financement : monter des dossiers prend du temps et peut décourager d'initier des projets.</p>		
<p><b>Impact –Durabilité</b> Effets / résultats</p>	<p>L'entretien des 17 km a eu un impact certain, mais la moitié était due à une situation d'urgence.</p> <p>Certains effets négatifs sont perçus comme pouvant découler d'un manque d'entretien de la ripisylve (par ex. des inondations à Sergy).</p> <p>En termes de coordination du contrat de rivières, le travail fait est salué. Cependant, les municipalités ressentent encore un fort manque d'information, le CR est perçu comme nébuleux. Des actions ayant lieu sur les communes (par ex sur le séparatif) ne sont pas identifiées comme faisant partie du CR. En même temps, les municipalités reconnaissent qu'un grand nombre d'informations leurs sont transmises, même si ce n'est pas toujours suffisant. Les transmissions d'information, plus ou moins bien faites, à tous les niveaux, impactent la lisibilité au final.</p>	<p>On constate que les actions menées sont nombreuses mais ont peu d'impact : pour les enfants il est difficile d'évaluer l'impact, pour les adultes l'impact n'est pas visible pour le moment. Les habitants ne se sentent pas assez impliqués sur la problématique environnementale, en particulier les frontaliers.</p> <p>Un habitant indique que sa fille, bien que scolarisée sur le territoire du contrat de rivières, n'a pas bénéficié des animations scolaires. Une grande partie des écoles bénéficient des animations, mais pas forcément tous les enfants de l'école. Les animations se font sur sollicitation des enseignants qui y voient une cohérence avec leur programme.</p> <p>Il est possible que les animations scolaires aient un impact sur la sensibilisation des parents, mais ce n'est pas certain.</p>	

## Gestion globale de la ressource en eau – volet D

<b>Objectif</b>	<b>D1. Améliorer et/ou maintenir le débit minimum des cours d'eau</b>
<b>Pertinence</b> Objectifs / enjeux	La pertinence des objectifs du volet D en regard des enjeux est confirmée par les acteurs.
<b>Cohérence</b> Moyens / objectifs	Les moyens mis en œuvre sont jugés nettement insuffisants au regard des objectifs et des enjeux. Les actions prévues sont pertinentes mais constituent seulement une amorce. Beaucoup d'actions sont à soutenir, continuer, renforcer, et de nouvelles sont à mettre en place. Il manque des actes.
<b>Efficacité</b> Résultats / objectifs	Les actions prévues ont été effectuées, cependant les débits minimums biologiques ne sont pas atteints.
<b>L'efficacité</b> Résultats / moyens	<p>Les moyens en termes d'actions ont été largement insuffisants. Certaines idées ont été émises sur les actions intéressantes à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire prendre conscience aux habitants de l'impact du séparatif sur les cours d'eau</li> <li>- Entretien / Recréer des zones humides, réactiver d'anciens bras, renaturer des rivières. (ex de la rivière Annaz : faut-il les laisser les méandres ou les entretenir au risque de les modifier ?)</li> <li>- Avoir une politique de rachat de terrain, qui permettrait d'entretenir la ripisylve, et de mettre en place des plans de conservation des zones humides. Tout cela soutiendrait l'étiage. (ex : les 17 km où l'entretien de la ripisylve ont été faits sont les lieux où la CCPG maîtrisait le foncier).</li> <li>- Insister auprès du CERN, qui a un potentiel important pour assurer les débits d'étiage.</li> <li>- Stopper le pompage de la Praslée (à Chevry) pour améliorer le débit du Journans.</li> <li>- Stopper les prises d'eaux sauvages : l'étude faite a évalué cet impact comme négligeable, tout le monde sait pourtant que ces prises d'eau sauvages existent.</li> <li>- Faire une étude au niveau du CERN pour savoir où passent les sources de l'Allondon et vérifier la possible déviation de la nappe (cette année, l'Allondon n'est pas en crue à la fonte des neiges alors que c'est le cas des autres rivières).</li> <li>- Entamer des réflexions à avoir sur les eaux de voirie.</li> <li>- Réduire la consommation des golfs et la prolifération des piscines.</li> </ul>
<b>L'utilité ou impact</b> Effets / résultats	<p>L'impact est confirmé sur certains points, cependant il est nettement insuffisant. Il est noté que cet impact peut être réduit du fait que le service des eaux est le principal consommateur en terme de volumes d'eau, et également du fait des aléas climatiques. Il est noté également un point positif : actuellement la population augmente, mais pas la consommation d'eau. De plus, le bouclage des réseaux autorise une importation des eaux du lac Léman représentant jusqu'à 30 % de l'eau consommé par les gessiens. Ces travaux permettent de soulager les nappes gessiennes.</p> <p>L'arrêt du pompage au niveau des sources de l'Ouaf a eu un impact très positif.</p> <p>La récupération des eaux pluviales a un impact positif, et va être renforcée encore par les nouvelles mesures en cours au niveau réglementaire.</p>

	<p>Actuellement une étude est en cours dans le cadre du SDAGE, qui renforce la connaissance fine des nappes et de la gestion des débits d'étiage. Cette étude ne fait pas partie du CR mais appuie ses objectifs.</p> <p>Une question est posée : est-on assurés que les Eaux Claire Parasites qu'on a sorties des réseaux d'assainissement sont bien retournées dans les rivières ?</p>
<b>Autres remarques</b>	<p>Une personne souligne la difficulté de répondre aux questions d'évaluation : il aurait été bien d'avoir les documents en amont (tableaux récapitulatifs notamment).</p> <p>Il existe une inquiétude générale quant à l'augmentation de la population et l'enjeu de l'eau potable. Pour l'assainissement, les actions mises en œuvre assurent le bon fonctionnement jusqu'en 2020...et après ?</p>

Feuille de présence

Contrat de rivières Pays de Gex - Léman

Réunion du 23 avril 2012 - Commission rivière n°1

Nom	Organisme	email	Signature
AC. Ferry	CG 01		excusée
A. Klein	CIPEL		excusée
N. Gorius	CREN		excusé
B. Dulle	Fédération de pêche 01		excusé
B. Pierlet	ONETIA		excusé
Logez Eric	Mairie Cergy		
Patty Roger	RAPPMA-Thoiry		
FERRAT-ARDET Thierry	DDT01		
Kleina Sonja	CERN		
BAILLAT Aline	Public (Waterlex)		
LEURET C.	Consultants		
SALINS N.	Agence de l'eau		
LAVREDOVA	Ag. de l'eau		
Pidou F.	Etat Genève		
Kientzer F.	Mairie Ferney		
MADILLARD	Pouilly		
DEBARO	CCPG		
PAUVERT	Simon		
LANZA Anna	CCPG. Mairie Cergy		
DELAVERGNE	ORUET Jurat Etat Genève		
Maisonnat	André		
Bocquet	Denis Segny		
PELLETIER JC.	GEX		
MAURIN	CCPG G		
Tranchant Guillaume			
John Rogers			
RAPHOZ Daniel			
Julie EYDAGINE			